

6 LITRES

Neuilly sur Seine le 1 Septembre 2025

Objet : **PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

Transfert du siège social

Société : 6 Litres

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 1 €

Siège social actuel : 7 rue Pauline Borghèse 92200 Neuilly sur Seine

Numéro SIREN : 909213050 – RCS Nanterre

L'an deux mille vingt cinq le premier septembre

L'associé unique de la société susnommée,

Paillon Gilles

demeurant 7 rue Pauline Borghese

agissant en qualité de **Président et Associé unique** de la société,

a pris la décision suivante :

1. Transfert du siège social

L'associé unique décide de **transférer le siège social** de la société actuellement situé à :

7 rue Pauline Borghèse 92200 Neuilly Sur Seine

à compter du **vingt sept octobre deux mille vingt cinq**, au : 88 avenue des ternes 75017 PARIS

En conséquence, **l'article 4 (Quatre) des statuts** relatif au siège social est **modifié** comme suit :

Nouvelle rédaction de l'article 4(Quatre) – Siège social : *Le siège social est fixé à: 88 Avenue des Ternes
75008 Paris*

« Le siège social est fixé au [nouvelle adresse complète].

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Président, sous réserve de ratification par l'associé unique. »

2. Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour :

- accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt au greffe,
- signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Neuilly Sur Seine le premier septembre deux mille vingt cinq

L'associé unique,

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Gilles Paillon

Président et Associé unique

✓ Pièces jointes (à conserver avec le PV)

- Statuts mis à jour
- Justificatif de jouissance du nouveau siège
- Attestation(s) de parution dans le journal d'annonces légales

Lu et approuvé
